

# COLO PRATIQUE

## • QUI VA S'OCCUPER DE MON ENFANT ?



Les jeunes sont encadrés par un directeur et des animateurs aux qualifications répondant à la réglementation en vigueur. L'équipe intègre un assistant sanitaire dont le rôle est d'assurer le suivi des traitements et de veiller à l'hygiène et à la santé.

## • QUI CONDUIT LES ACTIVITÉS ?



Les activités spécifiques (plongée, canyoning...) sont encadrées par des Brevets d'Etat. Les autres activités (grands jeux, ateliers créatifs...) sont encadrées par l'équipe d'animation.

## SUR QUELS CRITÈRES SONT CHOISIS LES HÉBERGEMENTS ?

Les structures que nous utilisons sont conformes aux normes en vigueur concernant l'accueil des mineurs (nombre de jeunes par chambre, couchage individuel, non-mixité des chambres, présence d'une infirmerie...). Pour les séjours itinérants, les jeunes sont hébergés en camping offrant le confort et l'hygiène nécessaires à l'Accueil Collectif de Mineurs.



## • QUE MANGERA MON ENFANT ?

Petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner sont inclus. Dans la mesure du possible, nous tenons compte de tout régime alimentaire signalé au préalable. À l'étranger, les menus intègrent les spécialités locales (produit, composition, horaires...). En camping, en auberge de jeunesse et quand le projet le permet, le groupe de jeunes participe à l'élaboration des menus et à la préparation des repas.



## • ET SI MON ENFANT EST MALADE ?



En cas de maladie ou d'accident, l'Aroéven avance les frais médicaux et le responsable du jeune s'engage à le rembourser sur facture dès le retour du séjour. La feuille de soin sera délivrée en échange de ce paiement.

## • LE LINGE SERA-T-IL LAVÉ ?



Lorsque la durée du séjour est supérieure à 8 jours, le linge est lavé. En camping, les adolescents assurent eux-mêmes l'entretien de leur linge avec les conseils d'un animateur.

## • COMMENT AURAI-JE DES NOUVELLES DE MON ENFANT ?



Un blog sur le site « ondonnedesnouvelles.com » est accessible 7j/7 et 24h/24 et informe les parents du bon déroulement du séjour, même depuis l'étranger. Il contient aussi des photos. Le code d'accès vous est communiqué dans la lettre d'information.

Vous pouvez joindre votre Aroéven d'inscription par téléphone durant l'été aux heures d'ouverture des bureaux. Nous vous invitons également à fournir à votre enfant des enveloppes timbrées et libellées afin qu'il puisse vous écrire.

## • COMBIEN DEVRAI-JE LUI DONNER D'ARGENT DE POCHE ?



Prévoyez une somme raisonnable adaptée à l'âge de votre enfant et à la durée de son séjour (pour acheter des cartes postales ou des souvenirs). Mettez l'argent dans une enveloppe avec son nom et le montant. S'il a moins de 12 ans, un animateur référent en aura la responsabilité durant le séjour.

En fonction du directeur du séjour les plus de 12 ans pourront soit conserver leur argent soit le confier à un animateur.

L'Aroéven décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent n'ayant pas été placé sous la responsabilité d'un adulte.

## • MON ENFANT POURRA-T-IL EMPORTER SA CONSOLE DE JEU OU SON LECTEUR MP3 ?



Le centre de vacances est un lieu de découverte et de pratique d'activités collectives. Les consoles de jeu n'y ont pas leur place. L'AROÉVEN décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'objets de valeur durant le séjour.

## • QUELLES SERONT LES OBLIGATIONS DE MON ENFANT ?



En tant que membre d'un groupe, chaque jeune aura des droits et des devoirs. Le respect de la différence, du rythme de chacun, la solidarité et la tolérance devront guider ses comportements. Les règles de vie seront définies et exposées en début de séjour avec les jeunes. Tous devront participer aux tâches inhérentes à la vie en collectivité. Les comportements répréhensibles (vol, violence verbale ou physique, consommation de stupéfiants ou d'alcool...) engendrent des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du séjour, aux frais du responsable de l'enfant.

## • MON ENFANT SERA-T-IL SEUL PARFOIS ?



Lors de sorties en ville (ou de temps libres), les adolescents sont autorisés à circuler en relative autonomie. Cette disposition est au préalable définie avec l'équipe d'encadrement : périmètre délimité, 3 jeunes par groupes...

# BAFA - BAFD

L'ISM et l'AROEVEN sont associés depuis 2014 pour organiser des formations au BAFA et BAFD. A ce jour, **10 adultes sourds** sont titulaires du BAFA et **45 adultes sourds** ont déjà effectué la formation générale. Le BAFA et le BAFD sourd sont des formations adaptées afin de répondre au mieux aux besoins des stagiaires. **L'équipe de formateurs est composée de personnes sourdes ou de personnes entendantes signantes.**

## LE BAFA (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR)



**Tu as 17 ans ? Pourquoi ne pas prolonger l'aventure des séjours de vacances en devenant animateur ?**

L'AROEVEN te propose des formations BAFA pour devenir, à ton tour, animateur !

**Le BAFA, qu'est-ce que c'est ?**

C'est un brevet qui permet d'encadrer des enfants ou des ados en Accueils Collectifs de Mineurs (centres de loisirs ou de vacances).

Il est délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

**Comment se passe la formation ?**

Elle se déroule en trois étapes :

1. Session de formation générale (10 jours).
2. Stage pratique (14 jours en centre).
3. Session d'approfondissement ou de qualification (8 jours).

La session de formation générale t'apprendra les bases du métier d'animateur. Lors du stage pratique, tu pourras déjà encadrer des jeunes, comme un animateur diplômé. Quant à la dernière session, elle te permettra d'acquérir des compétences spécifiques à une thématique.

---

## LE BAFD (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR)

**Tu as 21 ans et le BAFA ? Tu as envie de prendre plus de responsabilités ?**

Alors viens à nos formations BAFD pour devenir directeur.

**Le BAFD, qu'est-ce que c'est ?**

C'est un brevet comme le BAFA qui permet d'être directeur en Accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs ou de vacances).

**Comment se passe la formation ?**

- Une session de formation générale (10 jours)
- Un stage pratique (14 jours)
- Une session de perfectionnement (6 jours)
- Un second stage pratique (14 jours)

Pour tout renseignement, contactez :  
Pierre-Luc Weisse au **06 78 96 52 41**  
ou par mail : [plweisse@ijsmalgrange.asso.fr](mailto:plweisse@ijsmalgrange.asso.fr)



# SOUS LE SIGNE DES VACANCES DISPOSITIF UNIQUE AU NIVEAU NATIONAL



Projet innovant de création d'un secteur loisirs/  
vacances accessible aux enfants sourds ou  
présentant des Troubles Spécifiques du Langage



La convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

L'Institut des Sourds de La Malgrange (ISM) est un établissement médico-social d'enseignement spécialisé qui accueille des enfants déficients auditifs ou présentant des Troubles Spécifiques du Langage de 6 à 20 ans. Ses périodes de fonctionnement suivent le calendrier d'ouverture des établissements scolaires du milieu ordinaire.

Pour autant, les professionnels de l'Institut sont régulièrement interrogés et sollicités

par des parents sur les possibilités d'accueil de leurs enfants dans des accueils de loisirs/séjours de vacances régionaux ou nationaux sur les périodes de vacances scolaires.

A ce jour, très peu d'organismes proposent des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) réellement accessibles et adaptés à la problématique liée au handicap de leur enfant.

Dans ce contexte, l'Institut des Sourds de la Malgrange (ISM) a décidé de créer **un secteur vacances/loisirs adapté aux enfants et adolescents sourds ou présentant des Troubles Spécifiques du Langage, encadré par des professionnels qualifiés, sourds ou entendants signant.**

Au nom du principe d'inclusion, il s'associe à l'**Association Régionale des Œuvres Educatives et des Vacances de l'Education Nationale de Lorraine (AROEVEN)**, structure reconnue au niveau national pour l'organisation de séjours de vacances et organisme partenaire privilégié du ministère de l'Education Nationale.

L'ISM et l'AROEVEN sont déjà associés depuis 2014 pour organiser des formations au Bafa (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). A ce jour, 10 jeunes adultes sourds sont titulaires du Bafa et ont déjà exercé dans des ACM en milieu ordinaire. Une nouvelle formation initiale au Bafa, à destination des jeunes sourds, s'est déroulée lors des vacances de





printemps du 10 au 19 avril 2017, à l'Institut des Sourds de La Malgrange. Quatre formateurs (sourds ou entendants signants) ont été mobilisés pour former les 32 stagiaires. Fort de ce succès, une formation de base a été reprogrammée aux vacances de la Toussaint à destination de 20 stagiaires sourds.

### **BAFA**

Suite à la loi de 2005, le BAFA sourd est une formation adaptée afin de répondre au mieux aux besoins des stagiaires. L'équipe de formateurs est composée de personnes sourdes ou de personnes entendant signantes. De plus, le stage de base s'effectue sur 10 jours au lieu de 8. C'est le tiers temps que les personnes handicapées ont pour tout examen diplômant. Les personnes sourdes ou TSL ont beaucoup de difficultés avec le français. Durant les moments de formations formels ou informels, nous utilisons la LSF ou le français signé, la mise en situation, ou encore l'iconographie afin que chaque stagiaire puisse acquérir toutes les notions.

Pour ce BAFA, l'Institut des Sourds de la Malgrange amène ses compétences et son diagnostic sur la problématique de la surdité. Un suivi plus spécifique des stagiaires est réalisé. Durant les temps de formation « partage d'expériences » et « tu fais quoi là ? », nous abordons les difficultés que pourrait rencontrer un animateur sourd en ACM, les différentes situations de handicaps, la posture de l'animateur, ainsi que toute situation en lien avec des difficultés pouvant être rencontrées sur le terrain. Tous les autres moments sont égale-

ment des lieux d'échanges qui permettent aux stagiaires d'exprimer leurs inquiétudes sur l'animation en générale mais aussi la complexité d'être un animateur sourd avec des jeunes ou collègues entendants.

Nous sommes également attachés à respecter les besoins de formations des stagiaires. Nous mettons donc en place des moments de formations « à la carte », ce qui permet au stagiaire de définir ses compétences et ses manques qu'il peut alors demander en temps de formation durant les « pages blanches ». Il peut également durant ces moments demander un approfondissement sur des points déjà traités durant la formation. La base de la formation est la communication entre tous les intervenants, ce qui est le point névralgique du public stagiaire que nous accueillons.

### **SÉJOURS DE VACANCES**

Nos séjours de vacances sont, comme pour les formations BAFA, encadrés par des professionnels sourds ou entendants signants. La première année en 2017, 73 enfants de toute la France ont profité des 2 séjours que nous proposons en Lorraine et en Corse. Tous les enfants, ainsi que leurs parents, étaient ravis de ces séjours mixtes sourds/entendants. Certains ont déjà prévu de revenir lors nos prochains séjours. De plus, pour une meilleure qualité, nous augmentons l'effectif d'encadrement. En effet, la loi impose 1 animateur pour 12 enfants alors que dans nos séjours nous disposons d'1 animateur pour 5 enfants. Etant donné la forte demande, nous proposons, pour l'année 2018,

5 séjours que vous retrouverez dans cette brochure. Ces séjours sont uniques au niveau national, car contrairement aux autres organismes, il y a un collectif d'enfants sourds. Les professionnels sont en interaction directe avec l'enfant, il n'y a donc pas d'interface de communication.

### **Ce projet est innovant de par ses objectifs :**

- **Permettre à un enfant sourd ou présentant des Troubles Spécifiques du Langage et à la fratrie de participer** à un séjour de vacances ou à un centre de loisirs selon les principes d'accessibilité et d'égalité pour tous.
- **Rompre l'isolement et la solitude** de certains enfants durant les vacances scolaires.
- **Développer leur potentiel communicationnel** à travers des activités d'expression, culturelles, sportives, artistiques ou ludiques, verbales et non verbales.
- **Encadrement des jeunes** directement par des professionnels sourds diplômés et non par des interprètes LSF faisant office de médiateurs.
- **Expérimenter la relation à l'autre** à travers un collectif d'enfants sourds et entendants.
- **Organiser des séjours d'immersion linguistiques mixtes (sourds/entendants)** à travers des situations de communication bilingue (langue française/ Langue des Signes Française), riches, variées et stimulantes afin que tout enfant puisse développer de vraies pratiques langagières dans un environnement sécurisé, bienveillant et ludique.
- **Développer le « vivre ensemble »** et l'acceptation de la différence.